

## **CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2021**

L'an 2021, le 25 mai à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, rue du Clos Olivier, compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19.

**Présents :** Arnaud PAGEAUD, Maire, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoints au Maire, Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, Samuel ROBERT, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

**Absents :** Olivier LE HENAFF (pouvoir à Lydia BEATRIX BALLET), Catherine ROUIL (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Nathalie DOUET (pouvoir à Anne RULLIER).

**Secrétaire de séance :** Anne Rullier

### **Approbation du compte-rendu du 27 avril 2021**

Une précision sera apportée dans le compte de la commission voirie.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Commission enfance Jeunesse :**

Nathalie ANCIAUX résume les activités de sa commission :

- Ecole J DEMY : 96 élèves inscrits pour la rentrée=> pas de fermeture de classe pour le moment, les travaux de la classe 4, l'aménagement de la cour, réfection du réseau informatique, diagnostic énergétique fait en avril 2021. Un inventaire des jeux non utilisés sera fait au retour de Camille BARDOT. Prochain Conseil d'école : 15/06/2021.
- RS : rappels aux familles pour l'envoi des recettes des enfants.
- Loi Egalim : bilan à faire avec le RS + communication auprès des familles (politique d'achat durable, bio, etc).
- Conseil communal des jeunes (Violette) : géocaching en lien avec l'ARMAT et lieux définis par le circuit de randonnée du bourg élaboré par la Commission ACS-Tourisme. Dans l'objectif de recruter plus de jeunes : créer une action un mardi soir au plan d'eau avec un stand de présentation du CCJ, article dans le Mag'. Projet de Mur d'expression à Teillé avec la compagnie « 100 pression ».
- Réseau de concertation en juin
- Projet à long terme : « Argent de poche »

### **Délibération 2021 043 : Convention 2020 - Prise en charge des frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement liés à la salle de sports Charles Henri de Cossé Brissac.**

Présentation par F. CHEREL qui a participé à la réunion du 22 mars dernier :

Chaque année, la commune participe aux frais de fonctionnement de la salle de sports de Saint Mars la Jaille pour les élèves Teilléens scolarisés au collège Louis Pasteur. Chaque année la convention revoit les critères de participation, pour 2020, la clé de répartition est la suivante :

	2020
Nombre d'élèves au collège	80.38%
Charge de la commune de SAINT-MARS-LA-JAILE (utilisation de la salle par l'animation sportive départementale, les associations communales	19.62%

Cette clé de répartition a été définie au vu du planning d'occupation de la salle de sport sur l'année scolaire 2019/2020 et est revue chaque année. Les frais à répartir s'élèvent à 24 610.10€ => Pour Teillé, la somme est de 3 627.36€ à verser en 2021 au titre de la convention 2020.

La commission de répartition des charges va demander au Collège comment il utilise la subvention allouée.

Question de N. Anciaux : pourquoi les communes doivent participer au versement de la subvention alors qu'elles n'ont pas donné leur accord ?

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** : le Maire à signer la convention pour la participation 2020.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 27/05/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_043-DE

**Commission Association / Culture / Sports / Tourisme :**

Anne RULLER résume les activités de sa commission :

Evènement récent : résidence au théâtre de la Cie 15 000cm<sup>2</sup> de peau au théâtre.

Calendrier des Mardis du plan d'eau avec un titre pour chaque mardi :

- Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 : Teill'sons
- Mardi 6 juillet 2021 : Teill' Fest
- Mardi 13 juillet 2021 : Defis Teill'
- Mardi 20 juillet 2021 : Ludo Teill'
- Mardi 27 juillet 2021 : Crousti Teill' ou Croc Teill' ? avec un pique-nique géant

Ouverture du Crépuscule : le mercredi 2 juin 2021.

Prochaine réunion tourisme le 16/06/2021.

Pas de Guinguettes du bord de l'Erdre en 2021. Travail avec l'asso SEVE pour envisager la suite.

Patrimoine et Nature : intervention dans les écoles à la rentrée avec Mouzeil et Mésanger, la COMPA subventionne ce projet.

**Commission bâtiment / Voirie / services techniques :**

Florent LIRONDIERE résume les activités de sa commission :

Les chemins de remembrement seront refaits semaine 26.

Un poste d'agent technique disponible : remplacement agent absent.

Aurélie Rousseau intervient au sujet des bâtiments : la réfection des bâtiments scolaires a obtenu une subvention à hauteur de 80% au titre de la DSIL 2021, soit 28 267€. Un problème est souligné concernant le délai pour la planification des travaux.

Un devis est en attente pour le bar du terrain de foot.

**Délibération 2021\_044 : Décision Modificative - DM 1 Budget Principal**

Le Maire propose de procéder à une décision modificative pour les raisons suivantes :

L'entreprise Monnier qui s'est chargée de la mise en conformité pour la sécurité dans la salle polyvalente et le théâtre propose un devis complémentaire : asservissement Sono et éclairage dans la SP + Télécommande ECL Secours au théâtre pour un montant de 3 118,82€ TTC.

Ces dépenses n'étant pas prévues au budget, le maire propose la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	3 120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>3 120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21318-108 : Travaux-Matériel-Mobilier Théâtre	0,00 €	645,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-128 : Travaux-Matériel-Mobilier SP	0,00 €	2 475,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 120,00 €</b>	<b>3 120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCÉPTE** la décision modificative n° 1, telle qu'énoncée ci-dessus.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 27/05/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_044-DE

### **Commission Communication :**

Lydia BEATRIX BALLET résume les activités de sa commission : progression des réseaux, les travaux sur le site internet ont débuté, communication autour du cimetière en préparation, 15 retours suite au sondage pour les ateliers numériques qui devraient avoir lieu en juillet (3 ou 4 sessions), deux conseillers numériques seront recrutés par la COMPA, Mag' de l'été en préparation (communication sur le CCJ : création d'un compte SNAP ou TIK TOK, concours pour la création d'un logo).

### **Délibération 2021\_045 : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Il rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité technique en étant immédiatement informé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

✓ **D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)** en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants :

- Rédacteur
- Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
- Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
- Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- Adjoint technique territorial
- Agent de maîtrise principal
- Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
- Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

✓ Que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public,

*Reçu en Préfecture le 27/05/2021*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_045-DE*

### **Délibération 2021\_046 : Modification du tableau des effectifs**

Le Maire propose

- de porter la durée du temps de travail de

-l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 32,25 heures par semaine par délibération du 10 juillet 2019 à 29,1 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (Seuil d'affiliation : 28 heures/semaine)

-l'emploi d'adjoint technique à l'entretien des bâtiments et Restauration scolaire à temps non complet créé initialement pour une durée de 23 heures par semaine par délibération du 11 janvier 2011 à 21,5 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

- De créer un poste d'adjoint technique principal 2e classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE**
  - les modifications de temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
  - la création d'un poste d'adjoint technique 2e classe à temps complet

Reçu en Préfecture le 27/05/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_046-DE

### **Délibération 2021\_047 : Contrat logiciels Métier pour la mairie**

Ce contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels et la fourniture par SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement :

- ⇒ Durée : 1 an, reconductible deux fois
- ⇒ Date de départ : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le montant de la rémunération à verser chaque année, se décompose en deux volets :

- ⇒ Une part investissement : 4 860.00€ TTC « Cession du droit d'utilisation »
- ⇒ Une part fonctionnement : 540.00€ TTC « Maintenance et formation »

Question de François Dupont : la partie concernant la gestion de la Restauration scolaire peut-elle être séparée des autres postes ? Réponse : non, c'est inclus et indissociable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** : Le maire à signer le contrat tel que décrit ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 27/05/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_047-DE

### **Délibération 2021\_048 : Vente d'un véhicule : 205 PEUGEOT**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que pour remettre la voiture des services techniques, la fourgonnette 205 Peugeot, en état, il y a trop de frais à prévoir.

Le Maire propose de vendre ce véhicule à 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** : le prix de vente à 250€,
- **AUTORISE** : Le maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Reçu en Préfecture le 27/05/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_048-DE

### **Jurés d'Assises 2022**

Il est procédé au tirage au sort par Violette GAUTREAU :

M. Marcel JARDIN – La Thuëllière  
Mme Jeanne COTTINEAU – La Jounière  
Mr Christophe LE ROUX – La Rivière

### **Intercommunalité**

COMPA : la vente des terrains à la COMPA est finalisée, réunion sur les bibliothèques à venir, le Festival « Ce soirs je sors mes parents » est en cours de préparation.

SIVOM : lancement de « Eco Raid » du 7 au 9 juillet 2021 pour les 13-17 ans. Préparation des séjours pour l'été prochain, Communication actuellement sur les Maisons « France Services ».

### **Projet Eoliennes**

Les Habitants de la Gréhondière, du Tremblay et de la Piverdière ont adressé leur mécontentement au sujet du projet d'installation de 3 Eoliennes par la société VALECO aux abords de leurs villages respectifs.

Suite au rendez-vous avec la société VALECO le 1<sup>er</sup> juin 2021 afin d'obtenir toutes les précisions nécessaires sur ce projet, le maire propose de faire une rencontre entre les riverains et la société VALECO

Question de Saïd Kaddar : Quel champ d'action possible pour la commune ? Réponse : l'avis du Conseil Municipal n'a pas de valeur juridique, il s'agit d'une entreprise privée sur des terrains privés.

### **Projet Canalisations Gaz – GRDF**

La commune est en attente du tracé exact et du calendrier. GRDF informera directement les riverains. Le SYDELA fait une étude sur le potentiel « Gaz » de la commune.

### **Projet Complexe sportif et culturel**

L'agence nationale du sport a bien reçu notre dossier de demande de subvention. Les résultats de l'appel d'offre seront présentés le 28 mai 2021.

### **Permanences élections**

Rappel sur le planning des permanences pour les élections

### **Non préemptions**

Présentation des non préemptions sur trois terrains.

### **Présentation du DIVADOM**

Saïd KADDAR résume le projet DIVADOM (Dispositif Innovant de Vie A DOMicile) pour le maintien des personnes de plus de 60 ans à domicile : une réflexion pour identifier les évolutions nécessaires et expérimenter des dispositifs sur le pays d'Ancenis.

Il restera à fixer la gouvernance et le pilotage du projet (sans doute par le CH Erdre et Loire), et une convention de partenariat sera proposée aux différents acteurs.

### **Questions diverses**

D. BOURE : Montage du chapiteau cette année ?

Réponse : pas de réponse officielle de Teillé animations mais peu de chance pour qu'il soit monté cette année. Et s'il est monté, il faudra qu'il passe les tests de sécurité. La Commune devra réfléchir à un nouveau projet pour satisfaire les associations. En attente d'une rencontre avec Teillé Animation avant décision.

Fêtes des écoles en juin 2021 ? professeurs de l'école J DEMY peu favorables et St Pierre, en attente d'une réponse.

L BEATRIX : Agrès manquant au plan d'eau

Réponse : en attente de Teillé animation

J. SQUELARD : visite des bâtiments communaux le samedi 3 juillet en matinée – horaires à fixer

S. KADDAR : faire un rappel sur les nuisances sonores =>rediffuser l'arrêté municipal à ce sujet.

A. RULLIER : utilisation des salles par les Assos : quelles consignes ? => à voir directement en mairie.

R. PROUX : passerelle du plan d'eau ? => devis reçu mais en attente de photos.

Mise à jour de la liste des artisans commerçants de la commune.

S. ROBERT : entretien du plan d'eau ? => résolu, tonte faire ce jour.

Nouveau courrier de riverains demandant la sécurisation des routes communales dans les villages => possibilité de radar pédagogique ? à étudier.

Fin de séance : 21h00

## Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCIAUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Aurélie	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	